

Royan, le 14 février 2024



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

AFFICHAGE

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le :

Mardi 20 février 2024
à 18 h 00
(Salle du Conseil Municipal)

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 janvier 2024.
 - Liste des décisions prises en fonction de la délégation de pouvoirs accordés par les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.
1. Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux.
 2. Demande de classement de la commune de Royan en "Station de tourisme".
 3. Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) - Exercice 2024 - Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).
 4. Admission de créances éteintes - Budget Principal.
 5. Demande d'ouverture d'une enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) auprès de l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA).
 6. Approbation du projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).
 7. Régie à personnalité morale et à autonomie financière du golf de Royan - Modification du Conseil d'Administration.
 8. Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché public de prestation de balisage des plages surveillées.
 9. Stationnement payant - Obligation de saisie du numéro d'immatriculation et suppression du droit d'opposition.

10. Avance sur subvention 2024 - Association "Le Rêve d'Icare".
11. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association "Les Amis des Bêtes".
12. Transfert de propriété relatif au reclassement de la voie communale "Route des Brandes" à Royan, dans le domaine public départemental.
13. Demandes de subventions au titre du Label "Ville d'Art et d'Histoire" auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de la Nouvelle-Aquitaine et du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine.
14. Personnel communal - Attribution d'une Prime de Pouvoir d'Achat Exceptionnelle.
15. Installation de matériel de vidéosurveillance - Demande de subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR).

. Questions diverses.

NOTA BENE : Vous trouverez ci-joint une note d'information aux membres du conseil municipal sur l'état annuel des indemnités perçues par les élus en 2023.

Le Maire,



Patrick MARENGO